



DÉPARTEMENT  
des  
ALPES-MARITIMES  
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

**OBJET : 29-2 - MUSEE PICASSO  
- REVUE ART ABSOLUMENT «  
SPECIAL ALAIN KIRILI » - ACQUISITION  
GRACIEUSE, ECHANGE ET MISE EN  
VENTE - FIXATION DES MODALITES**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme  
Pour le Maire

N°Enregistrement :

**2689/12**

Certifié exécutoire compte tenu de  
l'affichage en Mairie,  
Le **10/10/12**  
Et de la réception en Sous-Préfecture,  
Le **18 OCT. 2012**

Pour le Maire,  
L'Attaché principal,



**A. CLAVERIE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Egalité Fraternité

**VILLE D'ANTIBES**

**EXTRAIT**

## du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du jeudi 4 octobre 2012

Le jeudi 4 octobre 2012 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 27/09/2012, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Eric PAUGET, Adjoint délégué à la Vie sportive et à la Jeunesse.

### Présents :

M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES FORET DODELIN, M. André-Luc SEITHER, M. Francis PERUGINI, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Monique CANOVA, M. Jacques GENTE, Mme Jacqueline BOUFFIER, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Edith LHEUREUX, M. Alain BIGNONNEAU, Mme Yvette MEUNIER, Mme Jacqueline DOR, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, M. Yves DAHAN, Mme Marina LONVIS, Mme Khéra BADAoui, M. Matthieu GILLI, M. Bernard MONIER, Mlle Pierrette RAVEL, Mme Edwige VERCNOCKE, M. Gérard MOLINE, M. Gérard PIEL, M. Denis LA SPESA, Mlle Cécile DUMAS, M. Pierre AUBRY

### Procurations

M. Jean-Pierre GONZALEZ à M. Eric PAUGET  
Mme Suzanne TROTOBAS à Mme Jacqueline BOUFFIER  
M. Serge AMAR à Mme Anne-Marie BOUSQUET  
M. André PADOVANI à M. Henri CHIALVA  
Mme Marguerite BLAZY à M. André-Luc SEITHER  
M. Jacques BARBERIS à M. Michel GASTALDI  
M. Jacques BAYLE à Mme Marina LONVIS  
Mme Carine CURTET à M. Patrick DULBECCO  
Mme Nathalie DEPETRIS à Mme Simone TORRES FORET DODELIN  
M. Jonathan GENSBURGER à M. Yves DAHAN  
M. Gilles DUJARDIN à M. Gérard MOLINE  
Mme Michèle MURATORE à M. Pierre AUBRY

**Absents :** M. Jean LEONETTI, M. Georges ROUX, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Martine SAVALLI, Mme Agnès GAILLOT

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Monsieur GILLI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

29-2 - MUSEE PICASSO - REVUE ART ABSOLUMENT « SPECIAL ALAIN KIRILI » - ACQUISITION GRACIEUSE, ECHANGE ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITES

Commission(s) : COMMISSION CULTURE TOURISME  
COMMISSION FINANCES

Invité en résidence à la Fondation Hartung-Bergman, l'artiste Alain Kirili a réalisé en 2011-2012 un ensemble de sculptures en fil de fer et tubes de caoutchouc de couleurs, très inspiré par les dernières réalisations de Hans Hartung.

Dans le cadre d'une nouvelle collaboration entre les deux institutions, un choix de ces sculptures sera exposé du 14 octobre 2012 au 6 janvier 2013 à la Fondation Hartung et dans les salles Hartung-Bergman du musée Picasso à l'occasion d'une manifestation intitulée « Dialogue Kirili / Hartung ».

Dans ce contexte, l'éditeur de presse « *Art Absolument* » fera paraître un numéro spécial Alain Kirili qui sera tiré à 5.000 exemplaires.

A la demande de l'artiste, cet éditeur spécialisé a proposé de céder à titre gratuit au musée Picasso ainsi qu'à la Fondation Hartung Bergman 400 exemplaires de cette revue afin de pouvoir notamment les commercialiser.

Ainsi, avec l'accord de l'éditeur, il est proposé la mise en vente et un quota à l'échange de cette édition selon les quantités et les tarifs suivants.

Pour information, le prix de vente proposé par la Commune est identique à celui de l'éditeur.

Intitulé du produit	Quantité réceptionnée	Quantité à l'échange	Quantité à la vente	Prix de vente unitaire TTC	Recettes globales
Revue Art Absolument « Spécial Alain Kirili »	400	50	350	7,50 €	2.625,00 €

**RECETTES PREVISIONNELLES : 2.625,00 €**

OUI CET EXPOSE  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
LE CONSEIL MUNICIPAL

**A l'unanimité**

- **APPROUVE** l'acquisition à titre gracieux de 400 numéros spéciaux de « *Art Absolument* » consacrés à Alain Kirili, ainsi que les modalités de mise à l'échange et à la vente de ces revues.

Accusé réception Sous-préfecture :  
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,  
Suivent les signatures  
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
Député des Alpes-Maritimes,

  
Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet."

**Accusé de réception préfecture**

**Objet de l'acte :** DCM N.29-2 - MUSEE PICASSO - REVUE ART ABSOLUMENT &quot; SPECIAL ALAIN KIRILI &quot; - ACQUISITION GRACIEUSE, ECHANGE ET MISE EN VENTE - FIXATION DES MODALITES -

**Date de transmission de l'acte :** 18/10/2012

**Date de réception de l'accusé de réception :** 18/10/2012

**Numéro de l'acte :** DCM2689-12 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 006-210600045-20121004-DCM2689-12-DE

**Date de décision :** 04/10/2012

**Acte transmis par :** Nadya ZENNIR

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture